

# MODALITÉS DE VENTE

---

## **Financement – banque Migros**

Obtention d'un préavis positif de financement à la Banque Migros :  
Monsieur Julien GRUNDMAN, 022 707 12 17, julien.grundman@migrosbank.ch

## **Acompte de réservation**

Un acompte représentant 10% du prix de vente total doit être en mains du notaire, pour réserver le bien et démarrer la procédure d'acquisition.

## **Signature d'une promesse de vente et d'achat**

Signature d'une promesse de vente et d'achat chez le notaire.

Un acompte représentant 30% du prix de vente total, acompte de réservation compris, doit être en mains du notaire, le jour de la signature de la promesse de vente et d'achat.

## **Signature d'un acte de vente**

Signature d'un acte de vente chez le notaire, à la fin du chantier, mais seulement après l'établissement de l'état des lieux.

Le solde du prix de vente total doit être en mains du notaire, le jour de la signature de l'acte de vente.